

1 SEPTEMBRE 2012 | 17H15

**la Nouvelle
République.fr**

Indre-et-Loire - Éducation

Handicap : y aura-t-il assez d'AVS à la rentrée ?

01/09/2012 05:38

Le département a besoin de 400 auxiliaires de vie scolaire pour assister les enfants handicapés. Selon l'inspection, 98 % des demandes seront pourvues.

Chaque année, à la rentrée, c'est la même angoisse pour les parents d'enfants handicapés : y aura-t-il assez d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour permettre à tous ces enfants d'aller normalement à l'école ? Chaque année, la question se pose, compte tenu du statut précaire de ces AVS qui bénéficient d'un contrat unique d'insertion ou d'un contrat aidé à durée limitée.

Pour cette rentrée, on estime que 600 demandes d'auxiliaires de vie scolaire devraient être formulées par les familles en Indre-et-Loire. Toutes ces demandes devront d'abord être validées par la Maison départementale pour le handicap (MDPH) avant d'être transmises à l'inspection académique chargée du recrutement des personnels. Compte tenu des missions à temps partiel (certains AVS travaillant auprès de plusieurs enfants), 400 personnes seront embauchées dans le département. « 98 % des demandes des familles seront honorées », assure Gilles Albert, coordonnateur du dispositif AVS en Indre-et-Loire. Toutefois, l'expérience a souvent démontré qu'un certain nombre de dossiers pouvaient rester en souffrance pendant plusieurs semaines, faute de postulants. Il est vrai que le travail d'Auxiliaire de vie scolaire n'est pas reconnu à sa juste valeur, bien qu'il suppose une forte motivation, une capacité d'adaptation et de réelles compétences.

Outre la précarité du statut, les syndicats de l'enseignement pointent du doigt le faible niveau de rémunération (au Smic horaire) qui n'excède pas 600 € par mois (net) pour un temps scolaire complet. Sans parler des problèmes posés par la mobilité géographique et les frais liés aux déplacements.

Beaucoup de titulaires déplorent également le manque de formation. Natacha Fontaine Pisano, qui a assisté un adolescent myopathe pendant une année, témoigne : « J'ai découvert le type de handicap de cet adolescent le jour de la rentrée scolaire et j'ai été formée sur le handicap moteur plus de trois mois après le début de mon contrat. Heureusement, le dialogue avec la famille et l'équipe pédagogique m'ont beaucoup aidée. »



Pour l'heure, les AVS sont recrutés dans le cadre du contrat précaire, à durée limitée.

Professionalisation ?

Actuellement, les AVS bénéficient d'une formation de 60 heures qui se veut généraliste. « On est dans le champ de l'accompagnement, pas dans le geste technique », indique Judith Rolo, conseillère pédagogique spécialisée.

Cependant, les choses commencent à évoluer. Des modules de formations spécifiques se mettent en place, en lien direct avec les tâches confiées (braille, langue des signes, autisme...) La ministre déléguée en charge du handicap annonce par ailleurs une professionnalisation de la mission, conformément aux promesses de campagne du candidat Hollande.

Correspondante NR : Audrey Terrisse

A lire aussi sur La NR

- La rentrée de " JPG "
- TFC - Auxerre : les interviews
- TOURS Le mineur conduisait une voiture volée
- Un Tourangeau tué par un bateau en Thaïlande

Ailleurs sur le web

- Transferts : Essien prêté au Real, Bendtner à la Juve, Lille recrute Mendès [\(RTL\)](#)
- Après l'Elysée : la nouvelle vie de Carla Bruni [\(Grazia\)](#)
- Suri Cruise avant et après le divorce de ses parents : elle ressemble enfin à une vraie petite fille ! [\(Closer\)](#)

[?]